

conseiller au parlement, pierre remarquable par la diversité et la bizarrerie des sujets qui y sont représentés.

En 1711, une crypte, destiné à recevoir les cercueils des archevêques, fut creusée sous le chœur et amena la découverte de l'antique autel de Jupiter qui se voit au musée des Thermes. En 1766, une autre crypte plus étendue fut creusée sous la nef pour la sépulture des chanoines.

Les boiseries du chœur sont une œuvre élégante et curieuse du dix-septième siècle; le lutrin en bronze, de 1735, a été fondue par Daplessis. Le buffet d'orgues est du dix huitième siècle, les fonts-baptismaux sont en bronze et refaites depuis peu, sur les dessins de M. Violet le-due, par MM. Villemain et Bachelet.

Le pourtour du chœur était autrefois décoré de grands tableaux appelés les Maës de Notre Dame, parce que, chaque année, au mois de mai, la corporation des orfèvres offrait un tableau à l'église métropolitaine. Ces tableaux, dont plusieurs sont remarquables, avaient été récemment transférés au Louvre. La Révolution de 1792 fit subir à la cathédrale de Paris de nombreuses mutilations. Les statues des portails, y compris celles des vingt-huit rois de Juda, qui passaient pour représenter des rois de France, furent jetés bas. Le même sort fut réservé aux nombreuses statues qui à l'extérieur, étaient placées dans les niches des chapelles du chœur. En 1793, par un arrêté, la Commune de Paris décida que les gothiques simulacres des rois, qui ornent la façade Notre Dame, seraient renversés, ainsi que les effigies en marbre ou en bronze. Cependant, à la fin de l'an II, le citoyen Choumette réclama en faveur des arts et de la philosophie, il affirma que l'astronome Dapuis avait établi son système planétaire en consultant les sculptures de l'une des portes de la cathédrale. Le conseil municipal décréta donc que Dapuis sera adjoint à l'administration des travaux publics afin de conserver les monuments dignes d'être transmis à la postérité.

Notre-Dame possédait autrefois un trésor contenant un grand nombre d'objets précieux que la Révolution envoya à la monnaie. Depuis, on a essayé de reconstituer un nouveau trésor, qui est placé dans l'édifice de la sacristie et où l'on montre, entre autres choses, la couronne d'épines rapportée par St. Louis, du bois de la vraie croix, la croix de M. de Montmorency, etc. La sacristie, construite dans le style du treizième siècle, à peu près sur la place de celle qu'avait bâtie Soufflot, est l'œuvre de M. Violet-le-due et Lassus. Pendant la Révolution, la commune de Paris fit quelque temps de Notre-Dame le Temple de la Raison.

L'archevêché s'élevait au midi de l'église. Il eut longtemps l'aspect d'un château fort, avec tour et murailles crénelées. A la fin du siècle dernier, c'était un ensemble de constructions datant de diverses époques. C'est dans la grande salle de l'archevêché que l'Assemblée Nationale tint ses séances, lorsqu'elle vint siéger à Paris les 5 et 6 octobre, et en attendant que la salle du Manège, près des Tuileries, fût appropriée à ses séances. Une partie des bâtiments avait été construits, ainsi que la sacristie de Notre-Dame, au siècle dernier, par Soufflot. Sacrifiée à la suite de la démonstration faite par les légitimistes à Saint-Germain-l'Auxerrois, le 13 février 1831, l'archevêché fut démoli peu après.

(Extrait du *Courrier des Etats-Unis*.)

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction Publique.

NOMINATIONS.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil en date du 29 mars dernier, faire les nominations suivantes de Commissaires et de Syndics d'Ecoles, savoir :

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Comté de Bonaventure : Hope.—M. William Skeene, en remplacement de M. Isaac McDonald.

Comté de Chicoutimi : St. Jérôme du Lac St. Jean.—MM. André Neron et Edouard Caron, en remplacement de MM. Napoléon Baillargeon et Come Harvey.

Comté des Deux-Montagnes : Saint-Augustin.—M. Jean-Baptiste Bourgeois, en remplacement de M. Alexis Galipeau.

Comté de Dorchester : Saint-Malachie (East Frampton).—M. François Lafontaine, en remplacement de M. Ephrem Vermette et le Rév. William Richardson, en remplacement de lui-même.

Comté de l'Assomption : Isle Bouchard.—MM. Louis Saint Pierre, Narcisse Laporte, Jean-Baptiste Bourgard ? Jean-Baptiste Bourdon et André Prudhomme.

Comté de l'Islet : Saint-Jean-Port-Joli.—Le Rév. M. Hyacinthe Gagnon, en remplacement de M. Louis Parent.

Comté de Québec : Saint-Gabriel de Valcartier.—MM. David McCartney, William Hornby, William Brown Melain, Francis Ireland and Patrick Cassin.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Comté de Gaspé : Percé.—M. Philippe Harquoil, en remplacement de M. François Lebrun.

Comté de Mégantic : Somerset-Nord.—M. Edward George Palmer, en remplacement de M. Donald McKinnon.

Comté d'Ottawa : Charles H. Church, écuyer, M. D., en remplacement de Charles Wright.

Comté de Québec : Saint-Roch Sud, (Saint-Sauveur).—MM. William Bell, William Sample et Frédéric-William Andrews.

Comté de Vaudreuil : Sainte-Marthe.—MM. James Parke, James Lancaster et William H. Hodgson.

DIVISION, ÉRECTION ET ANNEXIONS DE MUNICIPALITÉS.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 29 mars dernier, faire, pour fins scolaires, les divisions, érections et annexions de municipalités ci-après énumérées, savoir :

1^o. Diviser en deux municipalités distinctes la municipalité de Douglas, et celle de York, dans le Comté de Gaspé, ainsi qu'elles sont divisées pour fins municipales.

2^o. Eriger en municipalité scolaire séparée, sous le nom de municipalité Saint-Malachie, No. 2, dans le Comté de Dorchester, les dixième et onzième rangs de Frampton, depuis le lot No. sept, jusqu'à la rivière Etchemin, inclusivement, et les deuxième, troisième, quatrième et cinquième rangs de Buckland, depuis le lot numéro vingt-huit jusqu'au caudon de Standon, inclusivement.

3^o. Annexer à la municipalité scolaire de Sainte-Dorothée, dans le Comté de Laval, les propriétés des habitants ci-après dénommés, savoir : Marcel Laurin, Louis Taillefer, François Corbeil et Paul Laurin, de même qu'elles y sont déjà annexées pour les autres fins.

4^o. Rannexer pour fins scolaires la municipalité du Haut-du-Saut-au-Récollet, dans le Comté d'Hebclaga, à celle du Saut-au-Récollet, dans le même Comté.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUEBEC, PROVINCE DE QUEBEC, AVRIL, 1871.

Concours à l'Université Laval.

Nous sommes heureux de reproduire l'annonce pour le prix de poésie à l'Université Laval. Nous espérons que cette année comme les années précédentes, ce concours ajoutera quelques fleurons à la couronne littéraire de notre jeune pays.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CONCOURS DE POÉSIE FRANÇAISE.

" 1^o Le concours de poésie française a lieu tous les deux ans ; il alterne avec le concours d'éloquence.

" 2^o Trois médailles, frappées aux armes de l'Université-Laval, avec l'inscription " Prix de Poésie " et la date, sont proposées aux lauréats : l'une en or, la seconde en argent, la troisième en bronze.

" 3^o Ces prix sont donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université.

" 4^o L'œuvre du concurrent doit être adressée, en double copie et franc, au secrétaire de la Faculté des Arts, avant le trente-un mai de l'année du concours, et dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que l'ouvrage est inédit.

" 5^o. Toutes les pièces présentées au concours deviennent la propriété de la Faculté des Arts qui, seule, peut permettre de les publier.

" 6^o Ces pièces sont soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même Faculté.